



Documents à fournir pour une demande de visa d'entrée pour l'Afrique du Sud

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE CONSULAIRE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 08.30 à 11.30.

Veillez noter qu'aucunes dispositions définitives ne doivent être prises avant l'obtention d'un visa et que cinq (05) jours ouvrables sont nécessaires pour l'octroi du visa.

- Formulaire dûment rempli.
- Passeport valable au moins six mois après la date d'entrée en Afrique du Sud, et contenant au moins deux pages blanches.
- Deux photos d'identité récentes (format passeport)
- Attestation de réservation ferme ou photocopie du billet (aller-retour obligatoire). Les billets simples ne sont pas acceptés.
- Copie certifiée de la carte d'identité nationale Malagasy. Si de nationalité étrangère, copie certifiée de la carte de résident à Madagascar
- Copie certifiée du passeport (les 2 premières pages)
- Documents concernant la raison de la visite : lettre d'invitation pour une visite en Afrique du Sud. Toutes les lettres doivent contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne à contacter. Originale et une copie.
- Copie de la CI certifiée par la police, de la situation financière (Relevé bancaire pour les 3 derniers mois) et preuve de résidence (facture de téléphone ou de l'électricité) du hôte (pour les particuliers).
- Attestation d'emploi ou carte professionnelle ou certificat de scolarité pour les étudiants. Originale et copie.
- Preuves que vous (ainsi que la personne qui vous accompagne et qui dépend de vous) êtes capables de subvenir financièrement à vos besoins en Afrique du Sud. Originale et copie. (Attestation de devises, relevés bancaires pour les cartes de visa, attestation de prise en charge, ...)
- Attestation de la réservation de l'hôtel en Afrique du Sud (ou tout autre lieu de résidence), ainsi que la preuve que vous êtes capables de payer les frais d'hébergement. Originale et copie.
- Preuves que vous avez les vaccins/inoculations nécessaires-Photocopie du certificat de vaccination contre la fièvre jaune est nécessaire si le voyage commence ou passera par les régions d'Afrique ou d'Amérique du Sud où la fièvre jaune existe.
- Frais de visa : **104.000 Ariary**. Non remboursables en cas de refus de la demande de visa.
- Les personnes qui demandent un visa de transit doivent présenter des preuves d'admission à leur lieu de destination finale et qu'elles sont en possession de leur billet d'avion (aller-retour).
- Pour les enfants mineurs, moins de 21 ans : autorisation parentale, photocopie certifiée de la carte d'Identité des parents, copie d'acte de naissance ou photocopie légalisée du livret de famille, la demande sera signée par les parents.
- ATTENTION : Toute personne ayant obtenue une autorisation d'entrée en Afrique du Sud avec des fausses déclarations sur les formulaires de demande de visa ou qui séjourne en Afrique du Sud en dehors des conditions qui lui sont attribuées sur son visa sera coupable d'une offense et possible de payer une amende voire être emprisonnée parce que considérée comme étant un clandestin.

Contact: Tel (020) 22 433 50 - 22 494 82 - 22 49433